

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 8 décembre 2023

Affaire suivie par :
Olivier MOREL
Tél : 04 74 45 58 89

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

Céline DUBIEF et Stéphanie COMMARET
Tél : 04 74 45 58 49 / 58 56
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

à

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Recueil des candidatures aux formations en présentiel de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) - année scolaire 2024-2025.

Pièce(s) Jointe(s) : Formulaire de candidature

Références :

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive.
- Circulaire n°12-2-2021 d'application du CAPPEI relatif aux nouvelles dispositions issues des textes du décret n°2017-169 modifié et des deux arrêtés du 10 février 2017 modifiés.

1. Modalités de la formation : caractéristiques et principes

Il est institué un certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive commun aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré.

La certification du CAPPEI sera également possible (sous condition) par VAEP pour la session 2024. Seront concernés les enseignants ayant au moins 5 années d'exercice dont 3 dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La préparation aux épreuves du CAPPEI consiste en une formation professionnelle organisée de manière coordonnée avec l'exercice des fonctions des candidats dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

La formation aura lieu à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'éducation (INSPé) de l'académie de Lyon, sur le site de Lyon. Pour toute information relative à l'organisation de cette formation, il est possible de prendre contact avec l'INSPé, Pôle Education inclusive au 04.72.07.30.23.

La formation s'articule autour de :

- Un tronc commun de 144 heures,
- Deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures,
- Un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures,
- De modules d'initiative nationale d'une durée totale de 100 heures accessibles après la certification.

Une réunion d'information académique aura lieu le **mercredi 13 décembre 2023 de 16h30 à 18h00** sur le site INSPE de Bourg-en-Bresse. Elle permettra de présenter la formation, la VAEP et de répondre aux questions.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre l'attache du secrétariat de l'ASH du département de l'Ain au 04 74 32 13 68.

2. Modalités de candidature

Pour pouvoir candidater à la formation, les personnels doivent être enseignant titulaire du 1^{er} degré public.

Les candidats adresseront le formulaire de candidature (en annexe) accompagné d'une lettre de motivation à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription pour le **vendredi 2 février 2024, délai de rigueur**.

Les inspecteurs de l'éducation nationale seront ensuite chargés de transmettre les dossiers complets des candidats à la division des personnels de la DSDEN de l'Ain, pour le **mercredi 14 février 2024, délai de rigueur**.

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur candidature par un mail envoyé sur leur boîte de messagerie professionnelle académique (prenom.nom@ac-lyon.fr).

Une commission d'entretien se déroulera le **mercredi 13 mars 2024** à la maison de l'éducation, dans les locaux de la circonscription de l'ASH du département de l'Ain (Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat de la circonscription ASH au 04.74.32.13.68).

Le classement des enseignants candidats à la formation de préparation au CAPPEI, pour l'année scolaire 2024-2025, sera communiqué en mars 2024.

Ce départ en formation étant subordonné à l'obtention d'un poste spécialisé lors du mouvement départemental 2024, la liste des candidats admis à suivre la formation ne sera arrêtée qu'après validation des résultats du mouvement.


Marilyne Rémer



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Formation de préparation au CAPPEI - année scolaire 2024-2025

➔ à adresser à votre IEN de circonscription au plus tard le 02 février 2024

Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :

Circonscription de rattachement :

Affectation actuelle : nom - commune de l'établissement, nature du poste occupé :

.....

Modalité d'affectation sur ce poste :

à titre définitif

à titre provisoire

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr

Ancienneté générale des services (AGS) au 1^{er} septembre 2023 :

Nbre Année(s) :

Nbre Mois :

Nbre Jour(s) :

Si vous avez déjà été candidat(e) à une formation CAPA-SH ou CAPPEI, précisez l'/ les

année(s) :

Choix du module de professionnalisation

Modules de professionnalisation dans l'emploi (Vous devez formuler 2 vœux, précisez 1 pour 1 ^{er} vœu, 2 pour 2 nd vœu)	
Module 1 Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	
Module 2 Travailler en Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) – aide à dominante pédagogique ; travailler en RASED – aide à dominante relationnelle	
Module 3 Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	
Module 4 Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux	
Module 5 Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé	

Avis motivé de l'IEN de la circonscription de :

→ à retourner à la DIPER pour le 14 février 2024 au plus tard

Motivation du candidat :

Compétences en didactique et en pédagogie :

Capacités à adapter et à aménager les situations d'apprentissage :

Aptitudes au travail en équipe :

Capacités à se positionner en tant que personne ressource :

Autres observations :

<input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Avis défavorable
---	---

À _____, le _____
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale